



Téléphone : 04/27/36/91/03

EMAIL : SUDRENAULTTRUCKS@GMAIL.COM

## COMPTE RENDU RÉUNION CSE DU 30/04

**EMBAUCHES A VENIR :** La direction annonce 30 embauches minimum pour 2019. Les recrutements s'étaleront jusqu'à la fin de cette année. La moitié de ces embauches concernera la production et l'autre moitié la logistique. La première vague se fera avant les vacances d'été. Aucun automatisme concernant ceux qui ont déjà passé les tests dans le passé. Aucune priorité aussi concernant les salariés passés par le GEC (Formation entreprise et AFPMA).

La direction a pris un cabinet extérieur pour les embauches qui se feront également avec l'équipe RH et MUEP qui auront pour mission de valider les candidatures retenues définitivement.

- L'ensemble des intérimaires en poste depuis juin 2016 seront pris en compte afin que tout le monde puisse avoir accès à une pré sélection
  - Les critères d'embauches : ancienneté 12 MOIS. Un retour sera effectué par les managers sur les aspects qualité, sécurité, implication et intégration dans la vie de l'équipe.
- Les anciens caristes qui ont été muté avec le plan de mobilité 2016-2017 (logisticien) seront questionnés sur leur éventuel souhait de retour au sein de la logistique.

**La baisse des effectifs continue sur le site de Bourg-en-Bresse mais cela ne choque pas la direction qui continue d'embaucher au compte-goutte.**

**UN REDÉCOUPAGE DES UP EST ENVISAGÉ :** La direction confirme qu'un projet est à l'étude afin d'harmoniser les secteurs (sécurité, flux, effectifs, etc...). La direction ne nous a pas indiqué de délai quant à l'aboutissement ou pas de ce projet.

**SÉCURITE TRAVERSEE ÎLÔT BALDER VERS LIGNE :** Depuis la mise en place du projet Bourg 2018, ce problème persiste dans cet îlot. Un système de boîtier d'alerte sera en test, ce système étant déjà installé dans les secteurs situé en B41. Pour SUD, nous verrons l'efficacité de cette solution après que les tests auront été effectués. A suivre.....

**NOUVELLE ZONE BATTERIE :** La nouvelle zone batterie a enfin trouvée un emplacement. Depuis plusieurs années SUD revendiquait le déplacement de cette zone afin de supprimer de nombreux problèmes sécurité (Co-activité avec des engins de manutention etc...).

Un point terrain du CSSCT (Ex-CHSCT) a fait ressortir encore plusieurs points sécurité à risque dans cette zone nouvellement implantée (Potence pose batterie, accessibilité rince œil extincteur etc....). La direction nous a affirmé que tous ces problèmes seront réglés dans les semaines à venir.

**DÉPLACEMENT DE L'ESPACE COMMUNICATION DU SECTEUR PRÉPARATION B3:** Ce projet qui était sur les rails depuis plusieurs mois reste finalement en « stand-by » pour des raisons de budget. En effet, la direction nous informe qu'elle préfère prioriser d'autres projets selon elle.....plus important.....

**ERGONOMIE SUR LES POSTES DE TRAVAIL:** Un recensement des postes à équiper avec ce que l'on appelle des « Tables monte et baisse » devrait être effectué dans les prochains mois. Sud a rappelé que ce type de poste existait déjà il y a une vingtaine d'années et qui était très apprécié par les salariés car ce genre de table s'adaptait à la morphologie des opérateurs. L'ergonomie est un des sujets majeur dans l'usine, SUD demande qu'un maximum de poste soit équipé de ces tables dans les années à venir. A ce jour, il y a quatre poste de travail dans l'UP 2 qui sont équipé de ce système.

**DÉMENAGEMENT SECTEUR OUTILLAGE :** Un regroupement de tous les outilleurs (kaizen, outilleurs) est dans les tuyaux. Un chiffrage a été effectué. Ce projet ne devrait pas voir le jour avant 2020.

**RAPPORT DU MÉDECIN :** Présentation du rapport annuel d'activité du service médical. A savoir que comme le stipule la loi, une classification SIR (Surveillance individuelle renforcé) des postes de travail devra être présentée avant l'été (Postes à risques particulier).

**APPEL AU VOLONTARIAT POUR DES HEURES SUPPLEMENTAIRES SECTEUR CKD :**

Une quinzaine de personnes volontaires viendront travaillées sur la JNT du 17 mai.

## **PARTICIPATION BÉNÉFICE :**

La direction propose un avenant à l'accord de participation bénéfice en changeant les règles de calcul.

Les critères de répartition (remplacement de la répartition 60% salaire et 40% temps de présence par 100% temps de présence).

La réunion aura lieu le 22 mai 2019 pour une mise en conformité du teneur de compte EPSENS. A suivre....

Bourg le 07/05/2019